

Agir en équipe : avec les services, pour les citoyens

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation propose des outils pour maintenir une équipe mobilisée, renforcer la coopération et donner du sens à l'action collective.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Mettre en œuvre une méthode pour développer des relations de confiance avec les agents, les élu.e.s et les citoyens
- Comprendre les attributions et la répartition des compétences entre agents et élu.e.s
- Réinterroger ses pratiques pour parvenir à une animation réussie

Description / Contenu

1. **Auto diagnostic des participants**
 - Retour de chaque élu.e sur ses pratiques d'animation,
 - Revue des observations réalisées dans les collectivités,
 - Méthodes pour générer une cohésion, de la motivation et donner envie de s'impliquer,
 - Jeux de rôles de situations d'animation y compris avec les citoyens.
1. **Le positionnement des élu.e.s et des agents**
 - Première prise de contact et accueil par les services,
 - Ce qui fonctionne et ce qui pose débat,
 - Place des élu.e.s par rapport aux agents : quelles méthodes pour entretenir des relations de qualité ?
- **Rebondir en 2026**
 - Définir les actions à mettre en œuvre pour une vision partagée,
 - Les confronter à partir d'hypothèses et évoquer les possibles conséquences,
 - Préciser les indicateurs de réussite à mettre en œuvre pour réussir.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/>

nos-tarifs-de-formation

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à
info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Jean-Paul LATHIERE

Ex maire-adjoint à deux reprises et formateur de métier, j'accorde une importance à la mission de l' élu pour son action d'accompagnement des administrés et notamment, en l'occurrence, à la compréhension et leur adhésion aux nombreux changements qui impactent régulièrement la vie locale dans différents domaines. Le but étant d'agir dans l'intérêt général au profit d'un bien vivre ensemble.